****

**Liste de lectures estivales obligatoires pour les élèves entrant en seconde à la rentrée 2019.**

A l’attention des parents d’élèves de seconde et des élèves :

L’Epreuve Anticipée de Français (« le bac de français ») se préparant en deux ans et non en trois, comme pour la plupart des autres disciplines, il est indispensable de poursuivre durant l’été, à travers des lectures, le travail de réflexion et d’analyse sur les œuvres qui aura été amorcé en classe de 3ème.

Par ailleurs, les nouveaux programmes de français, en application dès la rentrée 2019, mettent l’accent sur une pratique de lecture très soutenue, axée à la fois sur l’appropriation d’œuvres dites « patrimoniales » et la découverte d’auteurs contemporains.

C’est pourquoi nous avons choisi les œuvres ci-dessous, qui répondent aux exigences du nouveau programme de français.

Nous précisons que **la lecture de ces œuvres est obligatoire** et **qu’une évaluation de lecture sera effectuée dans la 1ère quinzaine de septembre.**

Il s’agit donc des textes suivants :

* ***Boule de suif*, Guy de Maupassant.**
* ***Ravage*, Barjavel.**
* ***Acide sulfurique*, Amélie Nothomb.**

Bonne lecture et bonnes vacances,

Au plaisir de faire votre connaissance à la rentrée,

L’équipe de Lettres du lycée Amiral de Grasse.